



Vienne
nature

BIODIVERSITÉ DES BORDS DE CHEMIN

ENTRETIEN ET BONNES PRATIQUES

Guide à destination des collectivités



SOMMAIRE

Introduction	p.2
Vous avez dit bords de chemin ?	p.3
Qui sont les usagers des chemins ?	p.5
Que dit la réglementation ?	p.6
Chemins en danger !	p.7
Comment favoriser la biodiversité des bords de chemin	p.9
Ces communes l'ont fait !	p.11
Communiquer auprès des habitants	p.13
Ressources	p.14



Contact

Vienne Nature

14 rue Jean Moulin 86240 Fontaine-le-Comte

Tél : 05 49 88 99 04

Courriel : contact@vienne-nature.fr

Site internet : www.vienne-nature.asso.fr

Page Facebook : www.facebook.com/viennennature

Réalisation : Caroline Lemenicier, Vienne Nature, 2017

Ce guide a pu être réalisé grâce au soutien financier de :



Entre 2009 et 2011, l'association *Vienne Nature* a mené une vaste étude sur la biodiversité des bords de route du département, évaluant la richesse biologique de ces milieux afin d'accompagner au mieux les municipalités dans leur gestion de ces espaces.

Le programme pédagogique *Biodiversité des bords de chemin* a fait suite à cette étude afin de permettre au plus grand nombre de découvrir ces milieux fragiles et d'agir concrètement pour leur protection. Ce projet départemental est apparu essentiel à l'association pour faire suite à un constat de détérioration des bords de chemin, trop souvent soumis à un entretien intensif, synonyme de destruction de la biodiversité de ces milieux.

Outre la conception de ce livret, *Vienne Nature* a réalisé une exposition complète sur ce sujet, ainsi que plusieurs actions de sensibilisation auprès du grand public et des scolaires : 10 sorties nature, 4 conférences, 39 animations en classe, soit environ 330 élèves sensibilisés...

Élus et agents des services techniques de la Vienne, ce livret a pour vocation de vous faire découvrir la richesse écologique des bords de chemin, mais aussi de vous confier notre expertise naturaliste en vous informant sur des méthodes d'entretien de ces chemins plus respectueuses de notre patrimoine naturel.



Vienne Nature

Vienne Nature, association loi 1901, a été créée en 1967 et se consacre à la protection de la nature et à la défense de l'environnement en Vienne à travers :

- La connaissance des espèces et des espaces, incluant expertises naturalistes et génie écologique ;
- L'information de tous les publics, la sensibilisation et l'éducation à l'environnement ;
- La participation au débat public sur les questions environnementales.

L'association est composée de 9 professionnels salariés et comprend plus de 500 adhérents, parmi lesquels de nombreux bénévoles assurent l'organisation d'animations à destination du grand public, l'animation de différents groupes de travail. Ils représentent également *Vienne Nature* au sein des commissions départementales officielles.

L'association est membre de *Poitou-Charentes Nature*, affiliée à *France Nature Environnement* et adhérente du *Graine Poitou-Charentes*, réseau régional d'éducation à l'environnement.



VOUS AVEZ DIT BORDS DE CHEMIN ?

En forêt, en campagne, à proximité des zones humides et des villes, les chemins se déclinent sous de multiples formes dans des milieux diversifiés. Tous ont en commun un rôle à jouer pour la préservation de la biodiversité.

L'ensemble des bords de chemins, mais aussi des bords de route, contribuent à ce que l'on appelle la continuité écologique, un réseau de couloirs permettant aux êtres vivants, faune et flore confondues, de se déplacer, de prospérer et de se reproduire. Cette continuité est mieux connue des collectivités sous le concept de Trame Verte et Bleue (TVB).

Les bords de chemins constituent aussi des zones de refuges pour la flore et la petite faune quand les espaces naturels sont détruits ou perturbés (bétonisation, cultures...).

Les allées urbaines

La nature peut s'urbaniser elle aussi. Immeubles, parcs aménagés, jardins individuels ou collectifs sont le refuge d'une biodiversité commune, dite "ordinaire". Trèfles, fougères ou encore séneçons percent murs et béton comme pour signifier leur droit à l'existence au milieu des plantes horticoles.

Ouvrons l'œil en ville : la vie sauvage s'est installée partout !

La Coccinelle

L'efficacité de cette prédatrice ne se reconnaît pas à son nombre de points (deux, sept, quatorze...), ni à sa couleur (rouge, noire, orange...), mais bien par son appétit vorace pour les pucerons, cochenilles, acariens et autres ravageurs. Elles se réfugient notamment dans les débris de végétaux, les tas de bois ou de feuilles.

La Cymbalaire

Élégante rampante aux fleurs discrètes, elle colore de violet et de jaune les murs en pierres, souvent calcaires. Cherchant le soleil jusqu'à leur fécondation, elles se réfugient ensuite à l'ombre pour fabriquer leur fruit ! On remarquera que les feuilles épaisses de la Cymbalaire indiquent une adaptation à des conditions très sèches.

Qu'ils parcourent les grandes plaines céréalières ou des paysages plus bocagers, les chemins de campagne s'animent en toutes saisons. Joliment décorés de touches de jaune, de blanc, de rouge ou de bleu, ils hébergent une faune discrète qui se révèle au temps à l'aube qu'au crépuscule.

Les chemins de campagne

Lézard des murailles

Encore largement réparti sur notre territoire, bien que ses populations aient chuté, c'est le reptile le plus commun de la Vienne. Les réseaux de haies et de murs en pierres sont essentiels pour sa conservation : il y trouve sa nourriture et des cachettes pour le repos.

Plantain

Plante typique des lieux piétinés, le plantain est souvent considéré à tort comme une « mauvaise herbe ». C'est oublier ses vertus comestibles et médicinales, puisque ses feuilles froissées calment les piqûres en tous genres !



VOUS AVEZ DIT BORDS DE CHEMIN ?

Entre méandres et zones agitées, au son des gargouillis de la rivière et suivant le ballet des libellules, les sentiers humides conduisent à un univers qui foisonne de vie. Éphémères, Bergeronnettes des ruisseaux et autres Campagnols amphibies s'agitent au milieu des herbiers aquatiques, sous l'œil d'un passereau discret, mais non moins coloré : le Lorient d'Europe.

Les sentes humides



Grenouille agile

Apparaissant dès la fin d'hiver, cette grenouille discrète, mais commune, est liée aux zones alluviales.

Une fois leur reproduction terminée, les adultes redeviennent terrestres et occupent un territoire de quelques dizaines de mètres carrés qui suffira à leur fournir nourriture et abri.

Aulne glutineux

Les racines entrelacées de l'Aulne glutineux, tout comme celles des saules et des frênes, sont essentielles pour le maintien des berges.

Elles permettent au sol de se fixer et de résister au courant des rivières. Bon nombre d'espèces s'en servent de cachettes et les larves de libellules s'y accrochent au moment de l'émergence.

Les sentiers forestiers



Charme, noisetier, stellaires et autres anémones des bois invitent à la promenade dans un sentier d'ombre et de lumière. Le feuillage des arbres laisse échapper quelques cris d'oiseaux, les insectes bourdonnent dans les houppiers, des traces d'animaux s'impriment sur le sol et l'odeur du sous-bois envahit l'air ambiant.

Lucane cerf-volant

Plus grand scarabée d'Europe, il vit aux dépens du bois mort enterré. Sa larve s'en nourrit au cours d'un long développement qui peut durer jusqu'à 6 ans !

Crépusculaire, l'adulte vole de mai à juillet. Le nettoyage des sous-bois et l'enlèvement des souches lui sont préjudiciables puisqu'ils le privent de son milieu de vie.

Lierre grimpant

Voilà une espèce bien mal aimée alors qu'elle est d'un immense intérêt. On lui prête la capacité de faire mourir les arbres alors qu'il ne s'en sert que de support pour atteindre la lumière.

Ses feuilles, elles, isolent le tronc, lui fournissant fraîcheur en été et chaleur en hiver. Insectes et oiseaux apprécient également ses fleurs en automne et ses fruits en hiver.

QUI SONT LES USAGERS DES CHEMINS ?

Puisqu'il est question de chemins communaux, donc publics, la réponse est bien entendu : tout le monde. Mais les usages qui sont faits de ces chemins ne sont pas nécessairement les mêmes et peuvent parfois engendrer des conflits.

Usage de loisir

Les chemins sont arpentés par un large panel d'habitants dans une commune, en commençant par les promeneurs (public souvent familial), les sportifs (randonneurs, cyclistes, cavaliers...) ou encore les amateurs de nature (naturalistes, cueilleurs de champignons, pêcheurs...).

- Cet usage peut être ponctuel ou régulier.
- Les besoins de ces usagers ne seront pas les mêmes d'une catégorie à l'autre : si les cyclistes ont besoin d'un sol stabilisé, les amateurs de nature apprécieront quant à eux la diversité des milieux et des espèces présentes.
- Certains chemins étant carrossables, des conflits d'usages peuvent éclater entre les piétons, cyclistes, etc., et les véhicules motorisés.



Usage privé ou professionnel

Les chemins se trouvent souvent aux abords de propriétés privées.

- Ces riverains utilisent régulièrement les chemins pour accéder à leurs propriétés.
- Ils peuvent avoir des exigences en termes d'entretien du chemin, que ce soit pour des questions « esthétiques », pour faire accéder un véhicule à la propriété ou pour des motifs professionnels.
- Les riverains complètent ou supplantent parfois l'action d'entretien des collectivités.



Entretien des chemins

Prenons le cas des chemins publics appartenant aux communes.

- Lorsqu'il est avéré qu'elles en ont la charge, les collectivités entretiennent les chemins et leurs abords immédiats (fossés, accotements, talus, haies...).
- Si les collectivités ont effectivement une responsabilité vis-à-vis des usagers de ces chemins, elles disposent toutefois de leviers de manœuvre pour déterminer le type et la fréquence d'entretien de ces espaces.



QUE DIT LA RÉGLEMENTATION ?

Halte aux produits phytosanitaires !

Depuis le 1^{er} janvier 2017, l'usage des pesticides ou produits phytosanitaires* est interdit sur les voiries (dont trottoirs), les espaces verts, les forêts et les promenades (chemins de randonnée, allées de parcs...).

La *Loi sur la transition énergétique* n°2015-992 du 17 août 2015, dans son article 68, réglemente l'usage des pesticides tant pour les particuliers que pour les collectivités. Elle modifie la *Loi Labbé* du 6 février 2014 visant à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires.

Il est aussi interdit d'utiliser des produits phytosanitaires à moins de 5 mètres de tout point ou cours d'eau identifié par la réglementation en vigueur. Pour les professionnels, cette interdiction s'applique sur tout le réseau hydrographique (avaloirs, caniveaux, bouches d'égouts, fossés et bassins de rétention d'eau pluviale) même à sec et n'apparaissant pas sur une carte IGN au 1/25000^{ème}.

*hors produits de biocontrôle.

Pour plus d'information, consultez le site Ecophyto-pro : www.ecophyto-pro.fr

Haies et arbres champêtres

Trop souvent pratiquée pour des raisons d'accessibilité et de praticabilité des chemins, la suppression des haies constitue un véritable désastre écologique !

La haie et l'arbre champêtre ne sont pas cadastrés, mais une commune qui le souhaite dispose de différents outils pour les protéger*. Il est recommandé à la collectivité de se rapprocher de l'association *Prom'Haies Nouvelle Aquitaine*.

* *Les haies et les arbres hors boisements, quelques aspects réglementaires*, fiche disponible en ligne : www.promhaies.net/wp-content/uploads/2017/12/fiche_reglementaire_2017_PromHaies.pdf



CHEMINS EN DANGER !

Le broyage

Le broyage au girobroyeur est très destructeur pour la biodiversité, car il déchiquette la plante et détruit la petite faune associée. De plus, son utilisation est relativement coûteuse en carburant, comparé au fauchage. Une coupe avec des outils types lamiers et barre-sécateur est à privilégier, car moins destructrice et permettant d'obtenir un travail de qualité.

Une fauche trop fréquente et trop rase



Une fréquence de fauche trop élevée, de même qu'une coupe trop rase, empêche de nombreuses espèces de se reproduire. Cela favorise aussi le développement de plantes jugées indésirables qui profitent de l'absence d'espèces indigènes pour envahir le milieu. De plus, contrairement aux idées reçues, faucher plus souvent et plus ras ne ralentit pas la repousse de la flore, mais à l'inverse l'accélère. Cela constitue pour la commune une perte de temps et d'argent avérée.

Une fauche réalisée fin printemps ou au cœur de l'été est particulièrement destructrice pour la biodiversité, car elle perturbe la reproduction de la faune et de la flore. Une fauche dès l'automne jusqu'à la fin de l'hiver est donc à privilégier.

La destruction de haies

Outre leur rôle paysager, particulièrement apprécié des habitants, les haies ont un rôle écologique considérable. Elles permettent de fixer les sols, limiter les ruissellements, protéger le site des aléas climatiques. À proximité de champs cultivés, les haies aident aussi à l'absorption des surplus d'engrais et freinent la pollution des nappes phréatiques.

Elles sont par ailleurs essentielles pour le maintien d'une biodiversité riche et équilibrée : elles nourrissent et hébergent de nombreux animaux, des insectes aux oiseaux en passant par les reptiles qui aident à la régulation des ravageurs. Les haies sont également des corridors écologiques indispensables pour le déplacement des espèces.



Les pesticides

Outre leur nocivité reconnue sur la santé humaine, les pesticides (insecticides, désherbants...) nuisent aussi à la biodiversité. Si une exposition directe aux pesticides peut détruire la faune et la flore, une exposition indirecte pose également problème. Des résidus de pesticides s'accumulent tout au long de la chaîne alimentaire, de la plante à l'insecte butineur jusqu'au petit mammifère, au reptile ou au rapace... Les atteintes aux différents maillons des chaînes alimentaires mettent en danger les équilibres naturels qui permettent par exemple aux prédateurs de réguler les ravageurs de cultures par exemple.

CHEMINS EN DANGER !



Espèces dites introduites envahissantes ou invasives

Certaines espèces non originaires de notre territoire, dites introduites envahissantes ou invasives, comme la Renouée du Japon, le Robinier faux-acacia (voir photo ci-contre), l'Érable negundo ou l'Ailante... sont apparues au fil des années aux bords de nos chemins.

Elles représentent la troisième cause de perte de la biodiversité dans le monde. Éviter leur introduction dans le milieu naturel est donc primordial !

Attention

Un morceau de quelques centimètres de racine de Renouée du Japon abandonné au sol suffit au développement rapide d'une nouvelle colonie de plusieurs mètres carrés après quelques années. Les débris de végétaux issus de la coupe doivent donc être incinérés.

Le nettoyage de la nature « morte »

Certains usagers des chemins affirment apprécier une nature dite « propre ». Or, en enlevant la nature « morte » (bois mort, feuilles mortes...), on détruit une diversité d'espèces pourtant indispensables à l'équilibre naturel : les décomposeurs et autres insectes saproxylophages.

La pression anthropique

Les chemins sont souvent mis à mal par certains de leurs usagers : surfréquentation, appropriation par les riverains, utilisation de véhicules motorisés, dépôts sauvages, remblais, cueillette excessive... Toutes ces actions détruisent à petit feu le milieu.



Un entretien inexistant

À l'inverse, une absence d'entretien conduit à la fermeture naturelle du milieu, envahi par le développement de broussailles, ce qui peut réduire la diversité de la faune et de la flore, mais surtout qui rend les chemins concernés impraticables.

COMMENT FAVORISER LA BIODIVERSITÉ DES BORDS DE CHEMIN ?

Adoptez une gestion différenciée de vos espaces



La gestion différenciée est un mode de gestion des espaces verts et espaces naturels qui consiste à appliquer une méthode d'entretien différente en fonction des zones ciblées et adaptée à leurs usages. Certaines zones peuvent avoir un entretien plus soigné pour des raisons d'esthétisme (espace paysager, site de pique-nique ou point de vue...) ou de sécurité (besoin de visibilité à la jonction entre un chemin communal carrossable et une route...), tandis que d'autres zones peuvent être entretenues moins souvent, en laissant davantage la nature s'exprimer et la biodiversité augmenter.

Il s'agit d'une approche raisonnée permettant aux collectivités de rationaliser leurs moyens humains, matériels et donc financiers dans leur gestion des espaces verts et naturels.

Pratiquez une fauche raisonnée

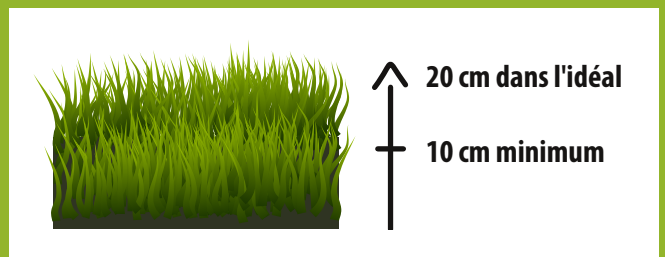
Les bords de chemin de campagne ne nécessitent pas de fauche intensive (hors raisons de sécurité) : deux, voire une, fauches dans l'année suffisent. Elles sont à réaliser avant le 1^{er} mai et après le 15 août pour préserver la faune et la flore et leur permettre de se reproduire.

Une fauche haute est particulièrement favorable à la biodiversité. La hauteur de coupe doit se situer entre 10 cm au minimum et 20 cm dans l'idéal.

Le fauchage en mosaïques est une autre méthode d'entretien favorable à la biodiversité.

Elle consiste à faucher entre 50% et 80% d'un espace, laissant le reste en friche pour que la faune s'y réfugie, créant ainsi une zone de refuge.

L'entretien de ces différentes zones est effectué en alternance d'une année sur l'autre.



Par endroits, il est possible de jouer sur les hauteurs de fauche et de tonte pour créer des ambiances différentes dans un paysage et éviter ainsi les remarques d'habitants jugeant que le site n'est pas entretenu. Les allées urbaines fréquemment empruntées se prêtent particulièrement bien à ces esthétismes différents et naturels, avec des zones tondues plus court pour créer des bordures de prairie ou des allées de promenades.

COMMENT FAVORISER LA BIODIVERSITÉ DES BORDS DE CHEMIN ?

Plantez et protégez des haies

La plantation de haies est une mesure particulièrement recommandée pour restaurer les équilibres et les continuités écologiques.

En cas de plantation, évitez les espèces pauvres d'un point de vue biologique, telles que le thuya ou le laurier, et privilégiez à la place des espèces locales et variées (charme, noisetier, chêne, cornouiller, prunellier, merisier, sureau, etc.). Une haie riche est une haie diversifiée qui sera plus favorable à la biodiversité.

Taillez vos haies en période hivernale. Ainsi vous ne dérangerez pas les oiseaux qui nichent dans ces arbustes.

Les résidus de taille peuvent être déposés au pied de la haie pour permettre aux insectes d'y passer l'hiver et de produire de la matière organique utilisable par la haie elle-même !



Conservez les vieux arbres et les tas de bois

Conservez autant que possible les arbres morts ou en fin de vie, ainsi que les arbres à cavités. Laissez également en place des branches tombées ou coupées, des tas de bois mort.

Ces différents habitats fourmillent d'animaux qui y trouvent nourriture et abri : espèces qui se réfugient dans les tas de bois, qui creusent leurs nids dans les troncs ou qui s'installent dans les trous (pics, lucane cerf-volant...).

Bien entendu, ces recommandations doivent prendre en compte la sécurité des usagers.



Sensibilisez les riverains et les usagers des chemins

Informez-les des richesses naturelles présentes sur les bords de chemin et de l'importance de les conserver.

Incitez-les à utiliser les chemins de la commune en créant par exemple des sentiers de promenade.

Plusieurs moyens de sensibilisation et de communication sont possibles (voir page 14).



CES COMMUNES L'ONT FAIT !

Témoignage recueilli auprès de :



Alain Gallou Remaudière
Adjoint environnement et
patrimoine naturel
Dissay (86)

Déconstruire les clichés

« *Les herbes hautes attirent les serpents* »

Les serpents affectionnent effectivement les hautes herbes, mais leur mauvaise réputation ne rend pas justice au rôle essentiel qu'ils jouent dans le maintien des équilibres écologiques. Prédateurs efficaces, les couleuvres et vipères consomment de nombreux petits vertébrés comme les mulots et les campagnols et aident à réguler leur nombre dans nos campagnes.

Six espèces de serpents sont présentes en Vienne, dont cinq sont des couleuvres inoffensives (non venimeuses). La seule espèce de vipère présente dans le département est la Vipère aspic qui, contrairement à certaines couleuvres, est peu agressive, plutôt craintive et préfère la fuite plutôt que de tenir tête à un danger. Afin de se rassurer, il est possible de marcher d'un pas lourd afin de faire fuir les serpents éventuellement présents.

Pour rappel, les serpents sont des espèces protégées dont la destruction est interdite par la loi et passible d'une peine d'amende.

Pour en savoir plus, un livret sur les serpents est en ligne sur le site internet de *Vienne Nature* (onglet Publications).

Depuis 2009, la commune de Dissay s'est engagée dans une nouvelle gestion de ses espaces verts avec la mise en œuvre du Plan d'Entretien Commune (PEC), mais aussi en retravaillant le PLU (Plan Local d'Urbanisme) et en participant au SRCE (Schéma Régional de Cohérence Écologique). Ces outils ont permis d'identifier des objectifs d'entretien à Dissay, à savoir augmenter la biodiversité et recréer des corridors écologiques dans des zones précises.

Un plan de gestion pluriannuel a été adopté par la commune afin de définir un roulement de l'entretien sur certains espaces, laissant ainsi des zones plus naturelles.

Méthodes d'entretien mises en place

- Abandon du broyage régulier
- Pousse naturelle des haies avec coupe au sécateur pour certains tronçons
- Pousse naturelle des banquettes avec récupération des jeunes plans pour la plantation de haies
- Fréquence d'entretien des chemins fixée à présent à une fois par an pour les bordures et deux à trois fois par an pour les allées centrales

Actions de sensibilisation déployées

- Interventions dans les classes sur la thématique des haies
- Présence d'une association environnementale pour sensibiliser les habitants lors de la journée des associations
- Ateliers d'information avec les agents communaux lors de la journée d'actions citoyennes pour l'environnement et du Forum Vert
- Mise en œuvre des actions de l'Agenda 21 pour la qualité de l'environnement (ex. : plantations de haies participatives)
- Communication dans le bulletin de la commune



Plantation et paillage d'une haie. Crédit : Dissay

CES COMMUNES L'ONT FAIT !

Témoignage recueilli auprès de :



Mickaël Texier

Agent technique principal
2^{ème} classe
Sèvres-Anxaumont (86)

Déconstruire les clichés

« *Ma commune est sale* »

Dans un contexte de gestion différenciée, des habitants peuvent se plaindre à la municipalité des hautes herbes qui envahissent les prairies et les bords de chemin en qualifiant l'espace de laid ou de sale.

Mais quelle notion est plus subjective que la beauté ou la propreté ?

Certains habitants peuvent aussi qualifier ces espaces de « non entretenus », ce qui n'est pas le cas. Une commune qui fait le choix de la gestion différenciée réalise de manière plus ou moins formelle un plan de gestion définissant les méthodes et le calendrier d'entretien de ses différents espaces. Le temps qui sera gagné sur des zones de la commune pourra très certainement servir à un entretien plus long, et donc plus soigné, d'espaces communaux jugés prioritaires.

« *Il n'y a plus que des mauvaises herbes* »

L'expression populaire « mauvaises herbes » vient de « herbes au mal », devenue ensuite « malessherbes », c'est-à-dire les plantes qui soignent les maux et que le grand public redécouvre aujourd'hui. Ces victimes du temps qui passe ont bien des vertus qu'il serait regrettable d'éradiquer....

Depuis 2014, Sèvres-Anxaumont met en place une politique de gestion plus respectueuse de l'environnement avec de nouvelles méthodes d'entretien. Elle réalise aussi des tests sur certains milieux qu'elle laisse évoluer naturellement afin d'observer l'évolution en termes de biodiversité et adapter ainsi les méthodes de gestion mise en place.

Méthodes d'entretien mises en place

- Entretien des fossés en juillet/août (hauteur à 10-15 cm)
- Entretien des allées centrales des chemins deux fois par an, en juin et fin octobre, et des bordures une fois par an, fin octobre
- Fauche annuelle pour les autres espaces verts
- Entretien des haies avec une élagueuse et tronçonneuse manuelle

Actions de sensibilisations déployées

- Communication réalisée par les agents techniques auprès des habitants sur le terrain
- Installation de panneaux d'information au sein des espaces verts de la commune
- Animations environnementales
- Projet pédagogique au sein de l'école élémentaire



Exemples de fauche différenciée.
Crédit : Sèvres-Anxaumont

COMMUNIQUER AUPRÈS DES HABITANTS

En dépit d'un certain bon sens et malgré la bonne volonté d'une collectivité et de ses services, des habitants peuvent mal réagir à des changements de pratiques d'entretien des bords de chemin. Communiquer sur les actions de la commune permet d'améliorer la compréhension et aiguise la curiosité des usagers. C'est pourquoi il est important d'accompagner ces changements de pratiques par une communication adaptée et une sensibilisation des administrés d'une commune. Pour ce faire, plusieurs moyens de communication sont à disposition des collectivités :



Expliquez vos changements d'entretien dans le bulletin municipal

C'est un outil de communication presque infaillible. Si on ne peut garantir qu'il soit intégralement lu par tous les habitants, il est à minima distribué dans tous les foyers et mis à disposition de chacun dans une commune. La rédaction d'un article sur les changements de pratiques dans la gestion des bords de chemin et des espaces naturels permet à la collectivité de développer ses arguments : économies de matériel, de temps et d'argent, préservation de la biodiversité, etc.



Communiquez avec la presse locale

Contactez un correspondant de presse local pour relayer plus largement vos changements de pratiques et les valoriser. Cette communication a non seulement l'avantage d'informer vos administrés, mais aussi de valoriser votre action auprès d'une audience plus large et donner l'exemple aux communes voisines.

Mettez à disposition des habitants des outils de sensibilisation

Affichez un panneau explicatif en mairie, distribuez des livrets pédagogiques, accueillez des expositions sur la biodiversité... De nombreux outils existent sur le sujet !



Exemples d'outils :

- *La biodiversité des bords de chemin*, exposition de 8 panneaux, disponible à l'emprunt gratuitement auprès de *Vienne Nature*. Info au 05 49 88 99 04
- *Plaidoyer pour des herbes pas si folles*, livret édité par *Loiret Nature Environnement*, disponible en ligne : www.ecophyto-pro.fr/data/couleur_et_fleur_1.pdf
- *Mauvaises herbes, on vous aime*, livret édité par la ville de Rennes, disponible en ligne : www.ecophyto-pro.fr/data/livret_mauvaises_herbes_on_vous_aime.pdf
- *Sauvages de ma rue*, application mobile réalisée par le *Muséum National d'Histoire Naturelle*. Info sur : <http://sauvagesdemarue.mnhn.fr>



Installez des panneaux d'information sur les sites les plus sensibles

Les espaces entretenus différemment sont mieux acceptés lorsqu'ils sont valorisés par un panneau qui explique l'intérêt de la démarche et les espèces animales ou végétales préservées sur le site.

COMMUNIQUER AUPRÈS DES HABITANTS



Organisez des balades commentées ou des visites pédagogiques
Il est également possible d'amener les habitants sur place pour leur faire découvrir la richesse biologique des bords de chemin. En compagnie d'un animateur spécialiste de la nature, les habitants peuvent observer les insectes, la flore, les petits mammifères et les oiseaux et ainsi mieux comprendre leurs cycles de vie et la nécessité de les préserver.



Solliciter l'école pour leur proposer un programme pédagogique
Les enfants sont les citoyens de demain. Il est donc essentiel de ne pas les oublier dans la communication. De plus, ils peuvent transmettre le message à leur entourage. Monter un projet d'école sur le thème avec des animations extérieures, un moment de valorisation... est aussi un très bon moyen de faire passer le message.

RESSOURCES



Ecophyto pro : www.ecophyto-pro.fr

- *Guide interactif de gestion différenciée à l'usage des collectivités*, édité par NatureParif, disponible en ligne : www.ecophyto-pro.fr/data/guide_interactif.pdf



FREDON Poitou-Charentes : www.fredonpc.fr

Prom'Haies : www.promhaies.net



- *Plantation de haies champêtres sur des espaces communaux*, fiche disponible en ligne : www.promhaies.net/wp-content/uploads/2015/07/fiche_SRAH_Rouille.pdf
- *Entretien des haies champêtres*, guide en ligne : www.promhaies.net/wp-content/uploads/2012/07/guide_entretien_Promhaies_2013.pdf
- *Les haies et les arbres hors boisements, quelques aspects réglementaires*, fiche disponible en ligne : www.promhaies.net/wp-content/uploads/2017/12/fiche_reglementaire_2017_PromHaies.pdf



Terre Saine Poitou-Charentes : www.teresaine-poitou-charentes.fr



Vienne nature

www.vienne-nature.asso.fr

Réalisation : Caroline Lemenicier, Vienne Nature. Crédits photos : Hans Braxmeier, Samuel Ducept, Caroline Lemenicier, David Ollivier, Alban Pratt, Katja Schultze, Yann Sellier, Lucie Texier, les communes de Dissay et Sèvres-Anxaumont.

